MRC
BEAUCE-CENTRE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 223-A-23 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET** est en vigueur depuis le 18 octobre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 19e jour d'octobre deux mille vingt-trois.

Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Poulin, Directeur général

de la municipalité Saint-Victor, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23 octobre 2023

entre 9h et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 octobre 2023.

Signature